

Enseignements en MEEF 2nd degré à la charge de l'INSPE
(UEB 3/5, C3, tuteur parcours et suivi de stage)

Si vous intervenez dans différentes universités et/ou différents masters, merci d'établir une fiche par intervention

NOM :		PRENOM :	
Etablissement d'affectation (Collège, Lycée, Composante Uille ou site INSPE d'affectation)			

Enseignement	Université :	
	Parcours :	

Enseignements		MEEF 1ère année				MEEF 2ème année			
		S1		S2		S3		S4	
		CM	TD	CM	TD	CM	TD	CM	TD
UE B	EC B.1 Droits et devoirs du fonctionnaire	Volumes validés par les coordinateurs UE-B							
	EC B.2 Stratégie d'enseignement de tronc commun								
	EC B.3 Stratégie d'enseignement appliquée à la discipline								
	EC B.5 Module complémentaire								
UE C	EC C.3 Travail sur la réflexivité professionnelle								

Accompagnements		1ère année (TD)	2ème année (TD)
MEEF 2nd degré	Tuteur parcours / Portfolio (2h/étudiant/année)		
	Suivi individuel stage (4h/étudiant)		
DIU Entrée	Tuteur parcours / Portfolio (2h/étudiant/année)		

- **UEA1, A2, A3, C1, C2, D, mémoires** : à la charge des composantes de l'université de Lille et des universités de l'académie (Artois, Littoral, UPHF)

- **Exception pour les MASTERS BTSE STMS/Documentation** : à la charge de l'INSPE dans leur intégralité
→ validation par le site de Villeneuve d'Ascq

Application

Les suivis sont à déclarer par le biais de l'application en ligne sur le site INSPE (obligatoire pour la validation des heures)
<https://www.inspe-lille-hdf.fr/liens/accompagner-les-etudiants-en-formation-a-l-inspe.php>